CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Gracefield, tenue le 14 novembre 2022, à la salle du conseil, située au 3, rue de la Polyvalente, Gracefield, à 19 h 00.

Sont présents, les membres du conseil : Madeleine Caron, Alain Labelle, Daniel-Luc Tremblay, Mélanie Lefebvre, Hugo Guénette et Jean-Philippe Caron.

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Mathieu Caron.

Sont également présents, le directeur général et greffier, monsieur Jean-Marie Gauthier et la directrice générale adjointe et greffière adjointe, madame Julie Thérien.

Un contribuable et une journaliste sont également présents.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2022-11-463 Ouverture de la séance ordinaire

Monsieur le conseiller Hugo Guénette propose et il est résolu :

Que la présente séance soit ouverte, il est 19 h 00.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

LÉGISLATION

2022-11-464 Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour avec ses ajouts et ses reports.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-11-465 Adoption des procès-verbaux

Considérant que conformément à l'article 333 de la LCV, les membres du conseil ont reçu copie des procès-verbaux dans les délais prescrits ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

Que les procès-verbaux suivants soient adoptés et que dispense de lecture soit faite, ces documents ayant été expédiés au préalable :

- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2022 ;
- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 octobre 2022, avec l'ajout de la phrase suivante à la résolution 2022-10-447 :
  Que monsieur Jean-Rock Barbe ne possède pas d'autres terrains hors de la zone agricole et ce, dans la Ville de Gracefield ;
- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 octobre 2022 ;

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

<u>Note au procès-verbal :</u>

Dépôt par la trésorière des activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales au 31 octobre 2022.

2022-11-466 Calendrier établissant la tenue des séances ordinaires du conseil pour l'année 2023

Considérant que l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, prévoit que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2023 en fixant le jour et l'heure de chacune desdites séances ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

Que le calendrier des séances ordinaires 2023 soit adopté tel qu'il suit :

Lundi 9 janvier à 19 h	Lundi 13 février à 19 h
Lundi 13 mars à 19 h	Lundi 10 avril à 19 h
Lundi 8 mai à 19 h	Lundi 12 juin à 19 h
Lundi 10 juillet à 19 h	Lundi 14 août à 19 h
Lundi 11 septembre à 19 h	Lundi 2 octobre à 19 h
Lundi 13 novembre à 19 h	Lundi 11 décembre à 19 h

Les séances ordinaires du conseil se tiennent à la salle du conseil du 3, rue, de la Polyvalente à Gracefield.

Un avis public de ce calendrier sera publié en conformité du règlement no. 185-2018.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-11-467 Mise en jour – Mandat en relations de travail aux procureurs de la Ville

Considérant la résolution 2021-11-454 mandatant la firme Deveau Avocats à titre de procureurs de la Ville qu'elle prenne en charge tous les mandats présents et futurs que la Ville lui soumettra, sous réserve de certaines exceptions ;

Considérant que, par ailleurs, la Ville adopte annuellement des résolutions aux fins d'accorder un mandat général à la firme Deveau Avocats ;

Considérant qu'en regard des dossiers de relations de travail, il y a lieu de mettre à jour les mandats en tenant compte du nouveau nom du cabinet et de l'indexation des coûts d'honoraires depuis ce temps;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

De confirmer que les mandats en relations de travail, aux fins de représenter la Ville, sont confiés à la firme Deveau Avocats, incluant notamment mais non limitativement la représentation de la Ville dans le cadre de plaintes ou de griefs déposés dans ce domaine, la négociation de règlements hors cour, le cas échéant, la négociation de conventions collectives ou de contrats de travail et toute autre action ou mesure visant à conseiller la Ville ou à protéger les intérêts de la Ville dans ce domaine, le tout au tarif horaire de 215 $ taxes et frais en sus, étant entendu que ce tarif pourra être indexé annuellement par résolution de la Ville, au besoin.

D'autoriser monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADMINISTRATION

2022-11-468 Adoption des comptes municipaux / Octobre 2022

Considérant que les comptes municipaux pour le mois d'octobre sont déposés ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

Que ce conseil décrète le paiement des dépenses d'administration courantes, approuve la liste des dépenses incompressibles déjà payées, le tout tel que déposé au comité des finances, pour un total de 773 851,61 $.

- Salaires nets : 104 073,26 $
- Liste sélective des chèques : chèques no 26711 à 26745 pour un montant de 125 463,72 $
- Liste sélective des dépôts directs : dépôt no 1389 à 1431 pour un montant de 231 171,03 $
- Liste des prélèvements : no 2335 à 2383 pour un montant de 313 143,59 $

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-11-469 Engagement de dépenses / Novembre 2022

Considérant les engagements de dépenses déposés par les différents départements pour le mois de novembre 2022 ;

Considérant que les prix soumis sont présentés sans les taxes applicables et transport, s'il y a lieu ;

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

Que les engagements de dépenses suivants soient acceptés **:**

- Loisirs et bibliothèque 2 382,84 $
- Hygiène du milieu 7 182,16 $
- Sécurité publique 2 070,00 $

Que les listes d'engagements de dépenses fassent partie intégrante du procès-verbal sous la cote 2022-11-469.

Que monsieur le directeur général et greffier Jean Marie-Gauthier, soit autorisé à signer toute entente jointe en annexe auxdits engagements de dépenses ou à signer tout document permettant de donner plein effet aux présentes.

La présente résolution autorise également le versement de dépôts lorsqu'ils sont inscrits sur les documents joints en annexe.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-11-470 Autorisation de paiement – Camion FreightLiner

Considérant la réception de la facture pour les réparations effectuées sur le camion Freightliner ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé par monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

D'autoriser le paiement de la facture au montant de 23 636,62 $ plus les taxes applicables à l'entreprise Camion Freightliner.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-11-471 Vente d'une partie de terrain situé sur la rue St-Joseph (lot 5 410 336, matricule 3905-10-4899)

Considérant que la ville a offert à des voisins d'un terrain de la ville d'acheter une parcelle de terrain ;

Considérant que monsieur Éric Lauriault a manifesté son intention d'acheter la parcelle de terrain le concernant ;

En conséquence, monsieur Hugo Guénette, appuyé de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

Que la Ville de Gracefield autorise la vente d'une parcelle de terrain de 46,24 mètres par plus ou moins 7 mètres (la mesure exacte sera déterminée par l'arpenteur géomètre au frais de monsieur Lauriault) au montant de 1,00 $ du lot 5 410 336, matricule 3905-10-4899 à monsieur Éric Lauriault. Ledit propriétaire assumera tous les frais reliés à la vente du terrain.

D’autoriser monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier et le monsieur le maire Mathieu Caron à signer tous les documents pour et au nom de la Ville de Gracefield dans ce dossier.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-11-472 Vente d’un terrain situé sur le chemin du Lac-Désormeaux (lots 5 693 325 et 5 693 326, matricule 4800-48-2854)

Considérant que la ville a reçu une offre de 1 900,00 $ de Madame Bridget Terpstra et monsieur Ronald Terpstra pour le terrain ayant le matricule 4800-48-2854 ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

Que la Ville de Gracefield autorise la vente du terrain situé sur le chemin du Lac-Désormeaux ayant le matricule 4800-48-2854 pour un montant de 1 900,00 $.

Que les acheteurs assument tous les frais reliés à la vente dudit terrain.

D’autoriser monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier et monsieur le maire Mathieu Caron à signer tous les documents pour et au nom de la Ville de Gracefield dans ce dossier.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Avis de motion – Projet de règlement numéro 227-2022, afin de modifier 223-2022 Abrogeant et remplaçant le règlement 205-2020 établissant la politique de gestion contractuelle et ses amendements

Monsieur le conseiller Alain Labelle donne un avis de motion et dépose le projet de règlement 227-2022 afin de modifier le règlement numéro 223-2022 Abrogeant et remplaçant le règlement 205-2020 établissant la politique de gestion contractuelle et ses amendements.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d’assemblée, demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’avis de motion et le projet de règlement.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

2022-11-473 Octroi de la soumission 2022-12 – Audit externe

Considérant l'appel d'offres sur invitation 2022-12 – Audit externe ;

Considérant que deux soumissions ont été reçues dans les délais ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

Que le contrat soit octroyé à AXÈ CPA aux montants suivants :

2022	**20 000,00 $**	**Plus taxes applicables**
2023	**20 500,00 $**	**Plus taxes applicables**
2024	**21 000,00 $**	**Plus taxes applicables**

D'autoriser monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

<u>Note au procès-verbal :</u>

Monsieur le conseiller Hugo Guénette se retire de son siège à 19 h 11.

2022-11-474 Nomination d'un contremaitre des travaux publics

Considérant la nécessité de créer le poste cadre ayant pour titre, contremaître des travaux publics ;

Considérant qu'un candidat potentiel est déjà à l'emploi au sein de la Ville de Gracefield ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est unanimement résolu :

De nommer monsieur Stéphane Marcil au titre de contremaitre des travaux publics en date du 14 novembre 2022.

La présente nomination est faite selon les termes et conditions négociés entre les parties, tel projet de contrat ayant déjà été déposé devant le comité plénier et tous étaient unanimement d'accord à cet effet.

D'autoriser monsieur le maire Mathieu Caron et monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier à signer tout document relatif

à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

Note au procès-verbal :

Monsieur le conseiller Hugo Guénette réintègre son siège à 19 h 12.

Note au procès-verbal :

Monsieur le maire Mathieu Caron explique que le contrat de monsieur Jean-Marie Gauthier se termine le 28 février 2023. Les membres du conseil tiennent à souligner l'excellent travail de monsieur Gauthier et son professionnalisme au cours de son contrat à la Ville.

2022-11-475 Nomination d'une directrice générale

Considérant la fin de contrat du directeur général et greffier le 28 février 2023 ;

Considérant que le conseil a retenu la candidature pour une directrice générale ;

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est unanimement résolu :

De nommer madame Julie Jetté directrice générale de la Ville de Gracefield en date du 13 février 2023 avec tous les pouvoirs que les Lois lui confèrent.

La présente nomination est faite selon les termes et conditions négociés entre les parties, tel projet de contrat ayant déjà été déposé devant le comité plénier et tous étaient unanimement d'accord à cet effet.

D'autoriser monsieur le maire Mathieu Caron et madame la directrice générale adjointe et greffière adjointe Julie Thérien à signer tout document relatif à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

2022-11-476 Attribution d'un mandat de services juridiques à Deveau Avocats – 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023

Considérant l'offre de services du 28 octobre 2022 préparée par Deveau Avocats – Outaouais ;

Considérant qu'en prévision de sa prochaine année budgétaire, la Ville de Gracefield a accepté l'offre de services juridiques afin de répondre à ses besoins en cette matière ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

Que ce conseil retienne l'offre de services juridiques soumise par Deveau Avocats – Outaouais, laquelle se décrit comme suit :

Services offerts : consultation téléphonique, à nombre d'heures illimitées ;
Personnes autorisées à consulter : Le maire, le directeur général et greffier, la directrice générale adjointe et greffière adjointe et la directrice de l'urbanisme ;
Durée du contrat : 1 an, soit du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 ;
Coût forfaitaire : 850,00 $ par année, taxes en sus ;
Pour tous les autres mandats demandés : taux horaire de 215,00 $ de l'heure ;
Perception de taxes 15 % plus taxes et déboursés, pour un minimum de 200,00 $, excluant toutefois les procédures d'exécution.

D'autoriser monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-11-477 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 341 400 $ qui sera réalisé le 21 novembre 2022

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Gracefield souhaite emprunter par billets pour un montant total de 341 400 $ qui sera réalisé le 21 novembre 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de $
172-2017	284 400 $
170-2017	57 000 $

Considérant qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

Considérant que, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 172-2017, la Ville de Gracefield souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé de monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 21 novembre 2022 ;

2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 21 mai et le 21 novembre de chaque année ;

3. Les billets seront signés par le maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) ;

4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2023.	32 900 $	
2024.	34 600 $	
2025.	36 300 $	
2026.	38 200 $	
2027.	39 900 $	(à payer en 2027)
2027.	159 500 $	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 172-2017 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 21 novembre 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt ;

D'autoriser monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-11-478 Nomination – Comité CNESST

Considérant que la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* prévoit des mécanismes de prévention et de participation pour prendre en charge la santé et la sécurité dans les milieux de travail ;

Considérant que depuis le 6 avril 2022, tous les établissements de 20 travailleuses et travailleurs et plus qui n'ont pas de comité santé et de sécurité de formé en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* doivent former un comité de santé et de sécurité en vertu du régime intérimaire comme le prévoit la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité au travail ;

Considérant qu'un comité de santé et de sécurité est un atout majeur dans un milieu de travail parce qu'il permet de faire participer tous les travailleurs à la prise en charge de la santé et de la sécurité au travail, d'identifier les risques, de les corriger et de les contrôler ainsi que de maintenir la communication entre les travailleurs et les gestionnaires ;

Considérant qu'à la suite de la nomination de la nouvelle directrice générale et aux changements de la structure organisationnelle de la Ville, il y a lieu de désigner de nouveaux membres responsables des divers services de la Ville ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

Que le Conseil nomme les nouveaux directeurs et désigne les travailleurs responsables du comité CNESST, comme suit :

- La directrice générale ou son adjointe
- Le directeur des travaux publics
- Le directeur du service incendie
- Madame Danielle Labelle
- Monsieur Régent Roberge

D'autoriser monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-11-479 Suspension de l'employé no 32-0013

Considérant que l'enquête interne effectuée auprès de cinq (5) collègues de travail en date du 12 septembre 2022, démontre un comportement négatif et certaines lacunes au niveau du travail de l'employé no 32-0013 ;

Considérant que des notes sur son comportement ont été déposées par son supérieur immédiat citant des faits survenus entre le 23 août et le 24 octobre 2022 ;

Considérant que ces informations ont été transmises à notre conseiller juridique pour recevoir son opinion ;

En conséquence, pour ces motifs, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

Qu'une suspension d'une (1) journée sans solde soit imposée à l'employé no 32-0013 et que le conseil autorise son supérieur immédiat, monsieur le directeur des travaux publics Jocelyn Nault, à signer la lettre de suspension.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-11-480 Demande de contribution financière – Maison Amitié de la Haute-Gatineau

Considérant la demande de contribution financière reçue de la Maison Amitié de la Haute-Gatineau, pour la Fête de Noël 2022 ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

D'autoriser une contribution financière à la Maison Amitié de la Haute-Gatineau au montant de 300,00 $ pour leur activité de leur Fête de Noël 2022.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-11-481 Autorisation de paiement – Adhésion 2023 Tourisme Outaouais

Considérant que la Ville désire renouveler son adhésion auprès de Tourisme Outaouais l'année 2023 ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 249,00 $ plus les taxes applicables à Tourisme Outaouais.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-11-482 Autorisation de paiement – Formation Fédération québécoise des municipalités FQM

Considérant l'inscription de monsieur le maire Mathieu Caron à une formation auprès de la Fédération québécoise des municipalités ;

En conséquence, madame la conseillère Mélanie Lefebvre, appuyée par monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

D'autoriser le paiement au montant de 340,00 $ plus les taxes applicables à la Fédération québécoise des municipalités.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-11-483 Modification à la résolution 2021-11-408 – Nomination des membres du conseil municipal sur différents comités

Considérant la résolution 2021-11-408 adoptée lors de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 ;

Considérant que certaines modifications sont nécessaires ;

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

De préciser que les représentants des comités suivants sont modifiés tels que spécifié dans la présente résolution :

Travaux publics : Alain Labelle (président) et Hugo Guénette
Urbanisme et zonage : Daniel-Luc Tremblay (président) et Mélanie Lefebvre

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-11-484 Demande de commandite École Sacré-Cœur de Gracefield – Échange étudiant

Considérant la demande reçue par madame Judy-Ann Lafrenière afin de recevoir une aide financière pour un échange étudiant qui se déroulera du 9 au 16 mars 2023 ;

Considérant que la ville désire aider les étudiants qui résident sur le territoire de la Ville de Gracefield ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 500,00 $ afin de participer à la levée de fonds pour financer le projet d'échange étudiant.

De donner des chandails avec le logo de la ville à chaque étudiant qui réside sur le territoire de la Ville de Gracefield qui participe à cet échange.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 70290 970.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-11-485 Modification à la résolution 2022-09-387 – Autorisation de paiement – Outabec Construction

Considérant la résolution 2022-09-387 adoptée lors de la séance ordinaire du 13 septembre 2022 ;

Considérant qu'une modification est nécessaire suite au montant de 33 231,00 $ reçu après réclamation à notre assureur ;

En conséquence, madame la conseillère Madeleine Caron, appuyée de monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

De modifier la résolution 2022-09-387 et d'inscrire que le montant à imputer au fonds de roulement remboursable sur une période de 5 ans est maintenant de 41 976,00 $.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-11-486 Ajustement des frais de location - MRCVG

Considérant le sinistre survenu en juillet 2021 au Centre communautaire ;

Considérant que la salle du conseil n'était pas accessible pendant une certaine période ;

Considérant l'annulation des frais de réservation pour les années 2018 et 2019 car elles étaient prescrites ;

Considérant l'ajustement du coût de la vie pour les mois d'avril à novembre 2022 ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

De modifier la facture 467 et d'ajuster les frais facturés, le montant de la facture est maintenant en crédit de 1 217,08 $.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Note au procès-verbal :

Dépôt par la trésorière des prévisions budgétaires à venir.

Avis de motion – Projet de règlement numéro 229-2022, fixant pour l'exercice financier 2023 l'imposition des taxes, les compensations pour services et le tarif pour les documents détenus par les organismes municipaux

Monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay donne un avis de motion et dépose le projet de règlement 229-2022 fixant pour l'exercice financier 2023 l'imposition des taxes, les compensations pour services et le tarif pour les documents détenus par les organismes municipaux.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'avis de motion et le projet de règlement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

Note au procès-verbal :

Monsieur le maire Mathieu Caron explique qu'avec l'inflation du coût de la vie, les municipalités n'y échappent pas. Il y aura donc une augmentation du taux de taxation pour 2023.

2022-11-487 Modification à la résolution 2022-10-460 - Autorisation de budget supplémentaire – Centre communautaire

Considérant la résolution 2022-10-460 adoptée lors de la séance extraordinaire du 28 octobre 2022 ;

Considérant l'appel d'offres 2022-10 Réparations Centre récréatif et communautaire ;

Considérant que le budget supplémentaire accordé n'est pas suffisant vu l'ampleur des travaux ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé par madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

D’autoriser un budget total de 75 000,00 $ pour les imprévus pendant les travaux reliés à l’appel d’offres 2022-10 Réparations Centre récréatif et communautaire.

Que cette dépense soit imputée du poste budgétaire 02 70121 522.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-11-488 Réaménagement budgétaire général pour la fin d’année

Considérant que monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier procède au dépôt de la liste des virements budgétaires effectués conformément à la section 7 du règlement de contrôle et de suivi budgétaires préparée par la trésorière ;

Considérant que les virements de crédits permettent de régulariser les postes budgétaires en insuffisance et de permettre un réaménagement de budget alloué en fonction des dépenses effectuées ;

Considérant que le règlement 204-2020 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires prévoit le cadre à l’intérieur duquel le directeur général peut procéder aux virements budgétaires nécessaires ;

Considérant qu’à l’extérieur de ce cadre règlementaire, les virements et affectations proposés doivent faire l’objet d’une approbation du conseil ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

De procéder aux virements de crédits et affectations tels que détaillés par la liste préparée par la trésorière et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-11-489 Modification des résolutions concernant l’excédent de fonctionnement non-affecté

Considérant la recommandation du comité des finances ;

Considérant la possibilité de plus ou moins 500 000,00 $ de surplus;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

De modifier toutes les résolutions adoptées pour les sujets ci-dessous énumérés qui ont été prévus par l'excédent de fonctionnement non-affecté et l'affecté au budget général :

Traitement des élus (plus ou moins) :	25 000,00 $
Système de gestion de carburant :	3 445,00 $
Installation de GPS :	8 399,00 $
JLC géomatique :	1 386,00 $
Achat de 3 sableuses :	31 765,00 $
Achat d'un conteneur :	6 404,00 $

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-11-490 Autorisation de paiement – M.C. Évaluations

Considérant la volonté du conseil de procéder à l'achat d'une parcelle de terrain sur le chemin du Poisson Blanc ;

Considérant la nécessité d'avoir la valeur de la parcelle désirée ;

En conséquence, madame la conseillère Mélanie Lefebvre, appuyée par madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

D'autoriser le paiement de la facture au montant de 725,00 $ plus les taxes applicables à M.C. Évaluations.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2022-11-491 Demande d'appui – Demande au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs – Contrôle de la surpopulation de bernaches

Considérant que la Vallée-de-la-Gatineau fait face depuis quelques années à une surpopulation de bernaches, principalement aux abords de ses cours d'eau ;

Considérant qu'une trop forte présence de ces oiseaux pose des problèmes de salubrité et porte atteinte à l'environnement et à l'intégrité des cours d'eau ;

Considérant que certaines municipalités de plus grande envergure ont procédé à l'embauche de firmes spécialisées pour veiller à la stérilisation des œufs de bernaches au printemps ou pour les faire fuir à l'automne à l'aide d'objets téléguidés, de chiens ou d'oiseaux de proie ;

Considérant que plusieurs municipalités n'ont pas les ressources financières pour permettre l'octroi de tel mandat et ne détiennent pas l'expertise nécessaire pour mettre en place localement de telles mesures ;

Considérant qu'il pourrait être opportun que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs propose des mesures provinciales pour contrôler la surpopulation des bernaches ou pour les inciter à nicher sur des terrains non utilisés par la population afin, notamment, d'assurer la protection de l'environnement et la salubrité du milieu ;

Considérant la recommandation du comité de l'Aménagement et de Développement à l'occasion de la rencontre tenue le 6 septembre 2022 dans ce dossier ;

En conséquence, madame la conseillère Madeleine Caron, appuyée par monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

De demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs de mettre en place des mesures provinciales, sans frais pour les municipalités, pour contrôler la surpopulation des bernaches.

Il est également résolu de transmettre copie de la présente résolution à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

TRANSPORTS

2022-11-492 Programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration – Reddition de compte – 00032499-1 83032 (7) – 2022051-008

Considérant que les membres du conseil de la Ville de Gracefield ont pris connaissance des modalités d'application du volet Projets Particuliers d'Amélioration (PPA) du Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

Considérant que la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre ;

Considérant que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

Considérant la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre ;

Considérant que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

Considérant que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvée, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

Considérant que l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

Considérant que l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

1. 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement ;

2. 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement ;

3. 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement ;

Considérant que les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles ;

Considérant que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé par monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

Que le conseil de la Ville de Gracefield approuve les dépenses d'un montant de 40 444,00 $ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

D’autoriser monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Avis de motion – Projet de règlement numéro 228-2022, afin d’abroger tous les règlements concernant les chemins privés et ou de tolérance de la Ville de Gracefield, de Northfield, Wright et Village de Gracefield

Monsieur le conseiller Alain Labelle donne un avis de motion et dépose le projet de règlement 228-2022 afin d’abroger tous les règlements concernant les chemins privés et ou de tolérance de la Ville de Gracefield, de Northfield, Wright et Village de Gracefield.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d’assemblée, demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’avis de motion et le projet de règlement.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-11-493 Autorisation de paiement – Pavages Multipro Inc.

Considérant que le pavage doit être fait sur une partie de la rue Vaillancourt à la suite des travaux effectués sur celle-ci ;

Considérant la soumission reçue de Pavages Multipro Inc. ;

En conséquence, madame la conseillère Mélanie Lefebvre, appuyée par monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

D’autoriser le paiement au montant de 41 618,50$ plus les taxes applicables au fournisseur Pavages Multipro Inc.

Le maire monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

HYGIÈNE DU MILIEU

2022-11-494 Autorisation de paiement – Julsolutions

Considérant qu’il faut protéger les plans papier du réseau d’aqueduc

qui datent de plus de 60 ans ;

Considérant qu'il est indispensable d'avoir une copie supplémentaire en cas d'incendie ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé par monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

D'autoriser le paiement au montant de 550,00 $ plus les taxes applicables au fournisseur Julsolutions afin de numériser tous les plans du réseau d'aqueduc.

Le maire monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-11-495 Remboursement au programme PASEP

Considérant qu'une aide financière au montant de 50 156,25 $ a été reçue dans le cadre du Volet 1 du Programme pour une protection Accrue des Sources d'Eau Potable (PPASEP) ;

Considérant que des factures admissibles au montant de 24 492,27 $ furent transmises par l'ancienne direction ;

Considérant que l'entente signée entre les parties prévoit un remboursement par la municipalité si la subvention dépasse les montants admissibles ;

Total admissible des pièces justificatives – RAV	32 656, 36 $
Total admissible des pièces justificatives – Avis professionnel	- $
IVET NÉGATIF 75 %	0, 75
Maximum à rembourser selon les pièces justificatives	24 492,27 $
Premier versement	19 406,25 $
Deuxième versement – Avis professionnel	15 000,00 $
Troisième versement – Rapport d'étape	15 750,00 $
Montant dû au Ministère	**25 663,98 $**

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

D'autoriser le remboursement au montant de 25 663,98 $ au Ministères des Finances, tel que calculé selon le tableau reçu du ministère qui est annexé à la présente.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 01 38141 002.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

LOISIRS ET CULTURE

2022-11-496 Offre de services – Toilette sèche au nouveau sentier pédestre du Lac-Mud

Considérant que la Ville de Gracefield souhaite installer une toilette sèche au sentier pédestre du Lac-Mud ;

Considérant que pour réaliser l'installation, la Ville doit mandater un technologue pour les plans et devis ;

Considérant que C.T.C.O Ltée a soumis une offre de service à la Ville de Gracefield ;

En conséquence, madame la conseillère Mélanie Lefebvre, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 1 200,00 $ plus les taxes applicables pour la conception des plans et devis pour l'installation d'une toilette sèche au sentier pédestre du Lac-Mud.

Cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02 629000 721.

Il est de plus résolu d'autoriser monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-11-497 Location de l'Arcade Mobile – Festival d'été 2023

Considérant que la Ville de Gracefield veut ajouter une activité pour les adolescents lors du festival d'été 2023 ;

Considérant qu'Arcade Mobile a déposé une offre de services pour l'animation du samedi 22 juillet 2023 ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

D’autoriser une dépense au montant de 1 350,00 $ plus les taxes applicables pour les services d’Arcade Mobile pour le Festival d’été 2023.

Cette dépense sera imputée au compte 58 29107 000.

Il est de plus résolu d’autoriser monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-11-498 Cotisation spéciale 2023 – Réseau Biblio de l’Outaouais

Considérant le formulaire de participation et de répartition du budget de la cotisation spéciale 2023, reçu du Réseau BIBLIO de l’Outaouais ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé par madame la conseillère Madeleine Caron et résolu :

De participer à la cotisation spéciale 2023 pour le réseau Biblio de l’Outaouais au coût de 0,50 $ per capita selon les populations inscrites au décret publié dans la Gazette officielle de l’année précédente (soit du 1 novembre 2021) soit une population de 2 518 habitants.

D’autoriser que telle somme soit versée dans un compte au nom de la Ville de Gracefield dans l’une des librairies Renaud-Bray.

D’autoriser monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier à signer le formulaire de participation au nom de la Ville de Gracefield.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-11-499 Demande de financement – Programme plaisir de bouger en Outaouais 2022-2023

Considérant que le Ministère de l’éducation du Québec octroi une aide financière pour le Programme Plaisir de bouger en Outaouais 2022-2023 ;

Considérant que la Ville de Gracefield organise son Carnaval d'hiver annuel les 20 et 21 janvier 2023 et qu'elle veut bonifier sa programmation par l'organisation d'activité physique et de plein air, tel que l'initiation au ski de fond, un tournoi amical de pétanque sur neige, le défi château de neige, la disco sur glace et le défi des entreprises (tirs au câble) ;

Considérant que la Ville de Gracefield souhaite aménager une glissoire sur neige sur le site du Carnaval pour le restant de l'hiver 2023 ;

Considérant que les dépenses admissibles permettent, les frais d'organisations pour promouvoir la participation, la location d'équipement et l'achat de matériel nécessaire à la tenue des activités ;

En conséquence, madame la conseillère Mélanie Lefebvre, appuyée de monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

D'autoriser monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier à déposer une demande d'aide financière au « Programme plaisir de bouger en Outaouais » et de signer tous les documents relatifs à cette dite demande.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-11-500 Prix hommage bénévolat – Québec 2023

Considérant que le gouvernement du Québec remet le prix Hommage bénévolat-Québec au printemps 2023 ;

Considérant que la Ville de Gracefield souhaite déposer une candidature ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est unanimement résolu :

D'autoriser monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier de déposer la candidature de monsieur François Sicard pour le prix Hommage bénévolat-Québec 2023.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2022-10-501 Modification à la résolution 2022-04-166 - Octroi de contrat – Appel d'offres 2022-01 – Acquisition d'appareils de protection respiratoire autonome

Considérant l'octroi de l'appel d'offres public 2022-01 – Acquisition d'appareils de protection respiratoire autonome par la résolution 2022-04-166 ;

Considérant qu'une modification est nécessaire ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

D'ajouter le paragraphe suivant dans la résolution 2022-04-166 :

Qu'une partie du montant, soit 20 000,00 $ soit imputée aux fonds généraux.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-11-502 Désignation des signataires – Entente relative à la fourniture mutuelle de service de protection contre l'incendie

Considérant l'importance d'avoir une entente relative à la fourniture mutuelle de service de protection contre l'incendie ;

Considérant que la Ville de Maniwaki accepte de signer une entente avec la Ville de Gracefield pour ce service ;

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

D'autoriser monsieur le maire Mathieu Caron et monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-11-503 Vente de biens

Considérant qu'un avis public a été publié sur le réseau Facebook et sur le site web de la Ville de Gracefield ;

Considérant que cet avis public annonçait la vente de quatre (4) échelles en aluminium de 24 pieds par la Ville de Gracefield selon le système du plus offrant ;

Considérant qu'à la fin de la période de dépôt, deux soumissions furent déposées ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

D'autoriser la vente de deux (2) échelles à monsieur Michael Gainsford au prix de 275,00$ chacune tel que déposé dans son offre d'achat.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-11-504 Octroi de la soumission 2022-13 – Génératrice commerciale (2)

Considérant l'appel d'offre public 2022-13 – Génératrice commerciale (2) ;

Considérant qu'une soumission a été reçue dans les délais prescrits ;

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

Que le contrat soit octroyé à Drumco Énergie au montant de 116 792,72 $ plus les taxes applicables.

D'autoriser monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-11-505 Renouvellement de la police 11461 Humania Inc. – Assurance pompiers volontaires de la Brigade incendie de la Ville de Gracefield

Considérant le renouvellement de la police 11461 avec Humania inc. pour l'assurance des pompiers volontaires de la Brigade incendie de la Ville de Gracefield ;

Considérant la facture reçue au montant de 400.00 $ plus la taxe de 9 % et sera payable le 1er janvier 2023 ;

En conséquence, madame la conseillère Madeleine Caron, appuyée de monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

De procéder au renouvellement de la police d'assurance des pompiers volontaires de la Brigade incendie de la Ville de Gracefield avec Humania Inc. au montant de 400.00 $ plus la taxe de 9 % et sera effectif le 1er janvier 2023.

D'autoriser monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

RAPPORT DE COMITÉS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Azad Lefebvre, 182 chemin du Lac-des-Îles :
Il demande aux élus s'il y a de l'aide financière du gouvernement pour la hausse du prix de l'essence? Est-ce que le taux de taxation est déjà déterminé pour l'année 2023?

Monsieur le maire l'avise qu'en ce moment aucune aide n'est prévue par les différents paliers gouvernementaux, même avec la TECQ.
Le taux de taxation sera déterminé après l'adoption du budget de la MRCVG.

CORRESPONDANCE

Note au procès-verbal :

Les documents relatifs à la correspondance sont déposés aux membres du Conseil.

VARIA

Aucun varia

LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-11-506 Levée de la séance

Madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

Que la présente séance soit levée, il est présentement 19 h 56.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Le maire	Le directeur général et greffier
_____	_____
Mathieu Caron	Jean-Marie Gauthier

<u>Approbation du procès-verbal :</u>

Je, Mathieu Caron, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général et greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes.*

_____
Mathieu Caron
Maire